

Extrait du registre des délibérations

Nombre de conseillers : Le **3 décembre 2024, à 14 h 15,**
En exercice : **21** le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction
Présents : **12** publique territoriale de Haute-Loire, dûment convoqué, s'est
Votants : **14** réuni en session ordinaire, dans les locaux du Centre de gestion
à Espaly-Saint-Marcel.
Date de convocation : le **19 novembre 2024.**

Publié le :
10 décembre 2024

MEMBRES ELUS DU C.A.**Présents :**Représentants des communes affiliées :

MM. Jean-Paul Beaumel, Michel Chapuis, Alain Garnier,
Pierre Gibert, Ludovic Leydier,
MMmes Annie Bouchet, Caroline Di Vincenzo,
Christine Petiot, Christelle Valantin, Adrienne Wierzba,

Représentant des établissements publics affiliés :

MM. Raymond Abrial, Roland Lonjon.

Représentants des collectivités non-affiliées :**Excusés :**

M. Jean-Marc Boyer, donne pouvoir à Annie Bouchet,
M. Jean-Michel Eyraud donne pouvoir à Ludovic Leydier,
MM. Rémi Barbe, Pascal Gibelin, Victor Sabatier,
François-Régis Saby,
MMmes Roselyne Beyssac, Sophie Courtine, Pascale Noël.

Secrétaire de séance : M. Pierre Gibert.

PERSONNALITES INVITEES

Présents : MM. Marc Philippon, directeur du CDG43, William
Gerphagnon et Mme Céline Méjot-Chambe, chefs de service.

Excusé : M. Pascal Roméas, Conseiller aux décideurs locaux à
la DDFIP.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

N° 2024-27

FINANCES**Détermination des tarifs des services**

Le conseil d'administration a délibéré et, à l'unanimité, a fixé les nouveaux tarifs des services optionnels applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Services et/ou missions	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Service Assistance progiciels		
Prestations à la demande : (installation progiciels, formation sur progiciels, aide au renouvellement de progiciels, prestations liées à la dématérialisation)		
Tarif individuel	400 €/jour ou 200 €/demi-jour	420 €/jour ou 210 €/demi-jour
Tarif groupé 2 collectivités	270 €/jour ou 135 €/demi-jour	280 €/jour ou 140 €/demi-jour
Tarif groupé 3 collectivités	190 €/jour ou 95 €/demi-jour	200 €/jour ou 100 €/demi-jour
Tarif groupé 4 collectivités et plus	150 €/jour ou 75 €/demi-jour	160 €/jour ou 80 €/demi-jour
Assistance annuelle		
Communes de moins de 500 hab.	470 € / an	480 € / an
Communes de 501 à 1 000 hab.	690 € / an	700 € / an
Communes de 1 001 à 2 000 hab.	843 € / an	865 € / an
Communes de 2 001 à 3 500 hab.	1 186 € / an	1 215 € / an
Communes de 3 501 à 5 000 hab.	1 320 € / an	1 350 € / an
Communes de 5 001 à 10 000 hab.	1 430 € / an	1 460 € / an
Com communes moins de 5 000 hab.	690 € / an	700 € / an
Com communes de 5 001 à 10 000 hab.	843 € / an	865 € / an
Com communes de 10 001 à 20 000 hab.	1 430 € / an	1 460 € / an
Com communes de 20 001 à 30 000 hab.	1 640 € / an	1 680 € / an
Com communes de plus de 30 000 hab.	1 690 € / an	1 730 € / an
Autres établissements interco	690 € / an	700 € / an
Syndicats assistance allégée 1 progiciel	145 € / an	150 € / an
Mise à disposition d'une infrastructure de dématérialisation des échanges entre administrations		
Communes de moins de 500 hab.	60 € / an	Idem
Communes de 501 à 1 000 hab.	90 € / an	Idem
Communes de 1 001 à 2 000 hab.	130 € / an	Idem
Communes de 2 001 à 3 500 hab.	150 € / an	Idem
Communes de 3 501 à 5 000 hab.	230 € / an	Idem
Communes de 5 001 à 10 000 hab.	260 € / an	Idem
Communes de plus de 10 000 hab.	500 € / an	Idem
Com communes de moins de 5 000 hab.	90 € / an	Idem
Com communes de 5 001 à 10 000 hab.	150 € / an	Idem
Com communes de plus de 10 000 hab.	260 € / an	Idem
Communauté d'agglomération	260 € / an	Idem
Ets interco employant 5 agents ou moins	60 € / an	Idem
Ets interco employant de 6 à 15 agents	130 € / an	Idem
Ets interco de plus de 15 agents ou de plus de 10 000 hab	260 € / an	Idem
Paie à façon	Droit d'entrée : 200 € + 10 € par bulletin Réalisation : 10 € par bulletin	Droit d'entrée : 200 € + 12 € par bulletin Réalisation : 12 € par bulletin Idem
SOS Paie	18 € par bulletin de paie	20 € par bulletin de paie
Service des Missions temporaires		
Mission d'une durée inférieure ou égale à 3 mois consécutifs	7% de la masse salariale de l'agent	Idem
Mission d'une durée comprise entre 4 et 6 mois consécutifs	6% de la masse salariale de l'agent	Idem
Mission d'une durée supérieure à 6 mois consécutifs	5% de la masse salariale de l'agent	Idem
Fonctionnaire du CDG mis à disposition de façon continue	2,5% de la masse salariale de l'agent	Idem

AR Prefecture

043-284300027-20241203-DE202427-DE
Reçu le 13/12/2024Tarifs
proposés

Services et/ou missions		
Service Santé au Travail		
Formule 1 : médecine préventive, psychologue du travail et prévention des risques professionnels	65 € par an et par agent	Idem
Formule 2 : médecine préventive et psychologue du travail	55 € par an et par agent	Idem
Formule 3 : médecine préventive uniquement, sous réserve de justifier de posséder des autres compétences	50 € par an et par agent	Idem
Formule 4 : prévention des risques uniquement, sous réserve de justifier de l'adhésion à un autre service de médecine préventive	20 € par an et par agent	Idem
Médecine préventive pour la FPE	85 € par an et par agent	Idem
Médecine préventive pour la FPH		85 € par an et par agent
Mission ACFI		
Collectivités de 0 à 10 agents	100 € par an	Idem
Collectivités de 11 à 50 agents	300 € par an	Idem
Collectivités de 51 à 200 agents	600 € par an	Idem
Collectivités de 201 à 500 agents	1 500 € par an	Idem
Collectivités de + de 500 agents	3 200 € par an	Idem
Actions collectives psychologue	600 €/jour ou 300 €/demi-jour	Idem
Audit accessibilité	40 € / heure	Idem
Ingénierie technique	40 € / heure	Idem
Coordination sécurité	40 € / heure	Idem
Service Archives	200 € / jour	Idem
Dématérialisation des marchés		
Mise en ligne devis	Accès plateforme : 25 € Assistance / conseil : 30 € Total : 55 €	Idem
Mise en ligne des marchés à procédure adaptée (MAPA)	Accès plateforme : 30 € Assistance / conseil : 60 € Total : 90 €	Idem
Mise en ligne des marchés à procédure formalisée (MAPF)	Accès plateforme : 40 € Assistance / conseil : 90 € Total : 130 €	Idem
Service Médiation conventionnelle	400 € pour 8 heures de médiation 50 € / heure au-delà	Idem
Expertises diverses	40 € de l'heure	Idem

Pour extrait conforme,

Le Président,

Michel Chapuis

